

COURSES et MARCHES DES COLOMBIERS D'OFFRANVILLE.

- Règlement -

Le **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre** organise le **dimanche 24 novembre 2024** à partir de 9 heures, avec le concours de la ville d'Offranville, la 21^{ème} édition de la Course des Colombiers ouverte à tous les concurrents licenciés ou non.

La manifestation comportera les épreuves suivantes :

- 9h00	Course chronométrée poussins.	né(e)s en 2014 – 2015	(1,2 km)
- 9h15	Course chronométrée benjamins.	né(e)s en 2012 – 2013	(2 km)
- 9h30	Course chronométrée minimes.	né(e)s en 2010 – 2011	(2,8 km)
- 9h30	Randonnée non-chronométrée.	Aux plus de 8 ans	(8.5 km)
- 10h00	Course chronométrée adultes.	né(e)s avant 2010	(10 km)
- 10h15	Marche rapide adulte	né(e)s avant 2010	(10 km)

Engagements

Les inscriptions se font uniquement sur le site onsinscrit.com accessible à partir du site internet de l'évènement www.coursescolombiersoffranville.fr.

Dates d'inscriptions :

- COUREURS et RANDONNEURS ADULTES : les inscriptions seront possibles jusqu'au vendredi 22 novembre à 18H00 exclusivement par le biais du site internet, aucun autre moyen ne sera accepté.
- COUREURS ENFANTS : elles seront possibles sur site internet jusqu'au vendredi 22 novembre, et sur place le samedi 23 novembre dès 15h00 jusqu'à 18h30, et le dimanche 24 novembre jusqu'à 8h30.

Les dossards pour les coureurs et les randonneurs, pourront être retirés sur place dès le samedi 23 novembre à partir de 15h00 jusqu'à 18h30 et le jour de la course à partir de 8h00.

Droits d'engagement :

- _ Courses enfants (Poussins, Benjamins, Minimes). : gratuit.
- _ Course des 10 km (Adultes né(e)s avant 2010) .Le nombre d'inscriptions est limité à 1000 coureurs.
 - Inscription individuelle : 12 € (frais de dossier inclus) .
 - Inscription en groupe dès 10 participants : 10 € (frais de dossier inclus)
- _ Marche rapide 10 km (Adultes né(e)s avant 2010) . : 12 € (frais de dossier inclus)
- _ Randonnée sans classement de 8.5 km.
 - Avant 8 ans le jour de l'évènement : Pas d'inscription possible.
 - Agé de moins de 16 ans le jour de l'évènement : Gratuit.
 - 16 ans et plus : 8 euros (frais de dossier inclus).



Le paiement sera effectué par carte bancaire au moyen du site de paiement sécurisé mis en ligne sur www.coursescolombiersoffranville.fr. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

-Parcours Prévention Santé (PPS)

Courses à pied et marche chronométrées :

ATTENTION : Ouverture des inscriptions au 1^{er} Septembre 2024, tous les participants sont tenus d'appliquer les nouvelles règles établies par la FFA.

Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Ce QR Code sera contrôlé avec une application sur téléphone lors de la remise des dossards (Vert= Valide, Rouge = Non-valide).

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Pour les coureurs mineurs, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.



Randonnée non-chronométrée:

La randonnée non-chronométrée est ouverte à tous à condition d'avoir 8 ans ou plus à la date de l'évènement. Exceptée l'inscription obligatoire sur notre site internet, il n'y a pas de demande administrative particulière à fournir.

Les randonneurs devront être chaussés correctement (chaussures fermées de randonnée ou basket).

Les chiens, vélos et poussettes seront interdits sur le parcours de la randonnée.

L'organisation fournira un dossard (voir ci-dessous les modalités) qui devra être porté par les randonneurs afin de les identifier sur le parcours.

ATTENTION : Le dossard sera exigé pour la remise des lots à la tombola.

Accueil, départ

L'accueil, le départ et l'arrivée se feront rue de l'Epine au gymnase d'Offranville.

Le parking, les vestiaires et sanitaires seront à disposition des participants des épreuves, à proximité du gymnase.

Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés dès le Samedi 23 novembre 2024 de 15h00 à 18h00, au gymnase rue de l'Epine à Offranville ou sur place le jour de l'épreuve à partir de 8h00.

L'organisation attire l'attention des participants sur la nécessité d'être en possession de l'un des justificatifs exigés au paragraphe Parcours Prévention Santé (PPS).

Ravitaillements

Pour les coureurs et marcheurs du 10 km, un ravitaillement sera disponible à mi-parcours et pour l'ensemble de tous les participants à l'arrivée.

ATTENTION : Tous les participants (coureurs et randonneurs) devront être munis d'un gobelet pour le ravitaillement final au gymnase.

Respect de l'environnement :

Aucun déchet ne devra être jeté en dehors des poubelles mises à votre disposition aux points de ravitaillement.

Tout contrevenant à cette règle pourra être disqualifié.

Service médical

Une assistance médicale sera assurée sur tous les parcours.

Le service médical sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Responsabilités

En réglant mon inscription, je déclare accepter les 6 points suivants :

- ❖ Je certifie être correctement entraîné et totalement apte médicalement à participer à cette épreuve, et j'en assume pleinement les contraintes et les risques. J'accepte les conditions d'inscription, et j'assume l'entière et complète responsabilité:
 - en cas d'accident, blessures, voire décès durant le déroulement de cette épreuve
 - en cas d'accident, blessures, voire décès durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve
 - des risques inhérents à la participation à une telle épreuve (intempéries, conditions de circulation, accidents entre participants, ...).

- ❖ Je décharge l'association **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre**, ses représentants, de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette



épreuve (cette décharge concerne tous les dommages, faits et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties nommées ci-dessus).

- ❖ La responsabilité du **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre** ne pourra être engagée d'aucune manière que ce soit.
- ❖ Je renonce à tous recours contre l'association du **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre**, en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.
- ❖ Je déclare être majeur.
- ❖ Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, je certifie avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription.

Droit à l'image.

Tout participant qui se voit attribuer un dossard autorise les organisateurs ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, et ce sans contrepartie financière.

CNIL.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, tous participants ont droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui les concernent.

Remise des récompenses et tombola.

Les récompenses podiums (pour les coureurs et marcheurs chronométrés) seront remises à partir de 11h30, au gymnase d'Offranville.

Une tombola pour tous les participants (coureurs, marcheurs, randonneurs) aura lieu à l'issue de la remise des récompenses.

Les participants devront être présents avec leur dossard pour obtenir le lot.

En cas d'absence du gagnant le lot sera remis en jeu.

Assurance.

Souscrite par les organisateurs en conformité avec la réglementation des courses hors stade. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourrait survenir pendant la manifestation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger les participants, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. En application du règlement FFA, tout accompagnement notamment à bicyclette est interdit.

Chronométrages et résultats.

Les résultats seront affichés pendant la remise des récompenses, ainsi que sur notre site Internet www.coursescolombiersoffranville.fr le soir même.

D'autre part les participants aux épreuves des courses et marche chronométrée recevront chez eux « les Informations Dieppoises » avec un reportage complet de la course ainsi que le classement général.

Course des 10 km non Labellisé FFA

Les 10 km d'Offranville 2024 ne sont pas porteurs du Label FFA qualificatif pour les championnats de France.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.